

Centre de Formation
d'Apprentis



CCI MAYENNE

Ecole de Commerce et
de Management



CCI MAYENNE



INSTITUT
INFORMATIQUE
APPLIQUÉE

Une école



CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE

LIVRET D'ACCUEIL



RÈGLES DE VIE

COMPOTEMENTS ÉCO-CITOYENS

HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

Bienvenue à l'une des formations délivrées par la CCI de la Mayenne.

Pour garantir le bon déroulement de votre formation et assurer votre sécurité au sein de notre établissement, nous vous remercions de prendre en compte ces quelques recommandations

Le site est régi par un règlement intérieur dont vous devez prendre connaissance et que vous devez respecter.

RÈGLES DE VIE

ORIENTATION

- L'affichage situé dans le hall d'accueil vous indique chaque jour où se déroule votre cours, ses horaires, ainsi que le nom de votre intervenant.

ASSIDUITÉ ET PONCTUALITÉ

- La pratique du contrôle continu des connaissances implique votre participation à tous les cours. En cas d'absence ou de retard, vous devez prévenir la vie sociale et professionnelle (site du Campus) ou l'accueil (IIA) dans les meilleurs délais et transmettre les justificatifs d'absence. Cette règle vaut également pour l'entreprise. Les autres absences sont considérées comme injustifiées et pourront entraîner des sanctions.

LE « VIVRE ENSEMBLE »

- Vous devez adopter une attitude ne perturbant ni les enseignements ni les autres stagiaires.
- Les comportements abusifs tels que les dégradations des locaux ou des matériels, l'introduction dans les locaux de toute personne étrangère sans autorisation préalable, l'atteinte à l'image et à la réputation de l'établissement et de la CCI, le non-respect des règles élémentaires de savoir-vivre et de courtoisie entraîneront l'interdiction d'accès à l'établissement.

Nous sommes un recevant du public.

- La mise en avant de signes d'appartenance religieux ou politiques de quelque nature que ce soit est strictement interdite sous peine d'exclusion de l'établissement.

TENUE CORRECTE EXIGÉE

- Vous êtes dans un lieu professionnel. Soignez votre image !

RENCONTRE AVEC L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- Selon vos besoins, la ou le responsable pédagogique et les intervenants répondent à vos questions et vous reçoivent sur rendez-vous.

SALLES DE FORMATION

- Respectez les règles habituelles d'usage, de propreté des salles et du matériel mis à disposition.
- Veuillez replacer tables et chaises à l'issue de chaque séance en respectant la configuration initiale de la salle.

SALLES INFORMATIQUES

- Les salles informatiques sont dédiées à une utilisation strictement pédagogique et sont réservées en priorité aux cours encadrés et planifiés.
- Il est interdit :
 - de télécharger des jeux, musiques, films, etc.
 - de modifier les connexions et configurations matérielles, de déplacer et/ou débrancher le matériel.
- Le non-respect de la charte d'utilisation des moyens informatiques entraîne des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

CHARTRE D'UTILISATION DES MOYENS INFORMATIQUES

La signature de la charte est obligatoire pour accéder au poste de travail

- Les horaires d'ouverture varient suivant le site sur lequel vous vous trouvez :
 - o Sur le Campus, les salles informatiques sont ouvertes jusqu'à 18h. Après 18h, vous devez demander l'autorisation à la vie scolaire.
 - o A l'IIA, si la salle est disponible, elle est mise en libre-service de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.
- Vous pouvez, selon votre cursus, accéder depuis un poste libre-service, à votre compte et à votre environnement de travail. Le code d'accès vous est communiqué par la ou le responsable pédagogique.

RESTAURATION

- Une fontaine à eau et des distributeurs sont à votre disposition au 1er étage. Toute consommation de nourriture et de boissons est interdite dans les salles de formation.
- Sur le site du Campus, il est possible de manger dans la salle de pause mais aucune nourriture chaude n'est autorisée. Le parc universitaire dispose d'un restaurant universitaire et d'une offre de restauration de proximité. Des tables pique-nique sont à votre disposition à l'extérieur.
- A l'IIA, vous disposez d'une salle de restauration équipée d'un micro-ondes et d'une bouilloire et à votre disposition entre 12h30 et 13h25. Il appartient à chaque élève de respecter les règles d'hygiène et de sécurité et de laisser la salle propre. Chacun est responsable de la bonne tenue de la salle.

TABAC

- Il est interdit de fumer et de vapoter à l'intérieur du bâtiment.
- A l'IIA, nous vous demandons également de ne pas fumer ou vapoter devant l'établissement, un abri fumeur est à votre disposition.
- Les mégots ne doivent pas être jetés au sol mais écrasés dans les cendriers à votre disposition

TÉLÉPHONE PORTABLE & ORDINATEUR PORTABLE

- L'utilisation des téléphones portables n'est pas autorisée pendant les cours. L'usage de l'ordinateur portable en dehors des salles informatiques est laissé à l'appréciation de chaque intervenant.

STATIONNEMENT

- Stationnez votre véhicule sur le parking en respectant les emplacements réservés aux personnes handicapées et au personnel de l'école.
- A l'IIA, les 2 roues doivent obligatoirement être stationnés sous l'abri prévu à cet effet.

► Respectez le règlement intérieur du site de formation et de l'entreprise lors de vos stages

Labellisé



RSE Positive
labellucie.com

LA CCI DE LA MAYENNE, LABELLISÉE LUCIE 26000

Depuis longtemps engagée dans une démarche qualité, environnementale et maintenant RSE, la CCI de la Mayenne est soucieuse de la qualité des formations qu'elle délivre, de son environnement et des personnes qui s'y trouvent. En tant que partie prenante, il se peut qu'un auditeur, lors d'un audit qualité ou RSE (Lucie), vous interroge au détour d'un couloir...

La CCI de la Mayenne est labellisée LUCIE 26000 sur l'ensemble de son périmètre d'activité dont la formation avec le Label LUCIE applicable aux organismes de formation.

LUCIE est un **Label de référence en matière de Responsabilité Sociétale des Entreprise (RSE)**, qui est aligné sur la norme internationale ISO 26 000 autour de 7 thématiques centrales :



Gouvernance
responsable
et
transparence



Respect
des
individus



Qualité
de vie au
travail



Protection
de
l'environnement



Éthique des
pratiques



Produits et
services
responsables



Engagement
pour l'intérêt
général

La CCI de la Mayenne poursuit le développement de sa politique RSE à travers **10 engagements** à mettre en œuvre sur le cycle de labellisation de 3 ans. Retrouvez ces engagements sur <https://www.mayenne.cci.fr/votre-cci/decouvrez-la-cci-de-la-mayenne/cci-responsable>.

Des consignes de comportement écocitoyen et des consignes pour votre sécurité sont mises en place, merci de les respecter.

COMPORTEMENTS ECO -CITOYENS

ÉLECTRICITÉ

- Déconnectez l'unité centrale de votre ordinateur en fin d'utilisation.
- Bien gérer le fonctionnement de l'écran :
 - o Diminuez la luminosité permet de réduire sa consommation.
 - o Utilisez le mode veille.
 - o L'écran supporte très bien les extinctions et allumages répétés. Inutile de le laisser allumer si vous ne vous en servez pas.
- Quand vous éteignez votre portable, débranchez son alimentation lorsque les batteries sont chargées.
- Eteignez la lumière de la salle de formation lorsque vous sortez en dernier.

EAU

- Fermez le robinet le temps de vous laver les mains.
- Après usage, vérifiez que le robinet soit bien fermé.
- Signalez à l'accueil toute fuite ou dysfonctionnement au niveau des robinets ou chasses d'eau.

PAPIER

- Évitez de tout imprimer : sélectionnez ce qu'il est indispensable de conserver.
- Privilégiez le photocopieur à l'imprimante pour des grands tirages.
- Configurez l'imprimante en mode recto/verso et noir et blanc
- Réutilisez les versos blancs des documents imprimés ou photocopiés pour vos brouillons.

CARBURANT

- Utilisez les transports en commun dès que possible.
- Optez pour le co-voiturage pour vous rendre sur votre lieu de formation.

DÉCHETS

- Respectez les consignes de tri établies sur le site. Des poubelles distinctes sont prévues dans les locaux pour les déchets valorisables matière et les autres déchets.
- Ne jetez rien dans l'environnement.

ÉVITONS LE
GASPILLAGE
ET TRIONS
NOS DÉCHETS

QUELQUES CHIFFRES

Un ordinateur en veille utilise encore 20 à 40% de sa consommation en marche. Déconnectez-le le plus souvent possible.

Une fuite, en goutte à goutte, c'est 35 000 litres d'eau perdus chaque année pour un seul robinet soit 560 douches...

Le bus émet 2 fois moins d'émission de gaz à effet de serre que la voiture et le train jusqu'à 30 fois moins que la voiture, par personne transportée.

HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

La sécurité est l'affaire de tous. Les consignes données par le personnel habilité doivent être respectées. Des exercices d'évacuation sont effectués en cours d'année, ils s'imposent à tous. Les consignes de sécurité et les plans d'évacuation sont affichés à chaque niveau de l'établissement.

CONSIGNES EN CAS D'ÉVACUATION

- Lorsque le signal d'évacuation retentit, vous devez quitter immédiatement et impérativement le bâtiment en suivant votre formateur.
- Il s'agit avant tout de mettre en sécurité et ceci dans un laps de temps court : moins de 5 minutes.



DANS LE CALME ET SANS PRÉCIPITATION

n°1 Sortez par l'issue de secours accessible la plus proche.



Si le site est équipé d'un ascenseur, ne jamais l'utiliser si l'alarme incendie retentit.

n°2

Rendez-vous au point de rassemblement sur le parking sous la responsabilité de votre formateur.

n°3

Si la sortie la plus proche n'est pas praticable en raison des flammes ou de fumées, dirigez-vous vers un autre chemin d'évacuation.

n°4

Si vous ne pouvez pas évacuer le bâtiment : rendez-vous dans une salle avec fenêtre, la plus proche d'une cage d'escalier, fermez la porte et signalez votre présence aux secours extérieurs.



PREMIERS SECOURS

Les premiers secours sont assurés par le personnel du site formé aux gestes de premiers secours. La liste des personnes à alerter est affichée à chaque étage au niveau des sanitaires.



Chaque site de la CCI53 est équipé d'un défibrillateur situé à l'accueil au rez-de-chaussée

LES NUMÉROS D'URGENCE

Appel d'urgence 112
SAMU 15
Police secours 17
Sapeurs-pompiers 18

Centre de Formation
d'Apprentis



Ecole de Commerce et
de Management

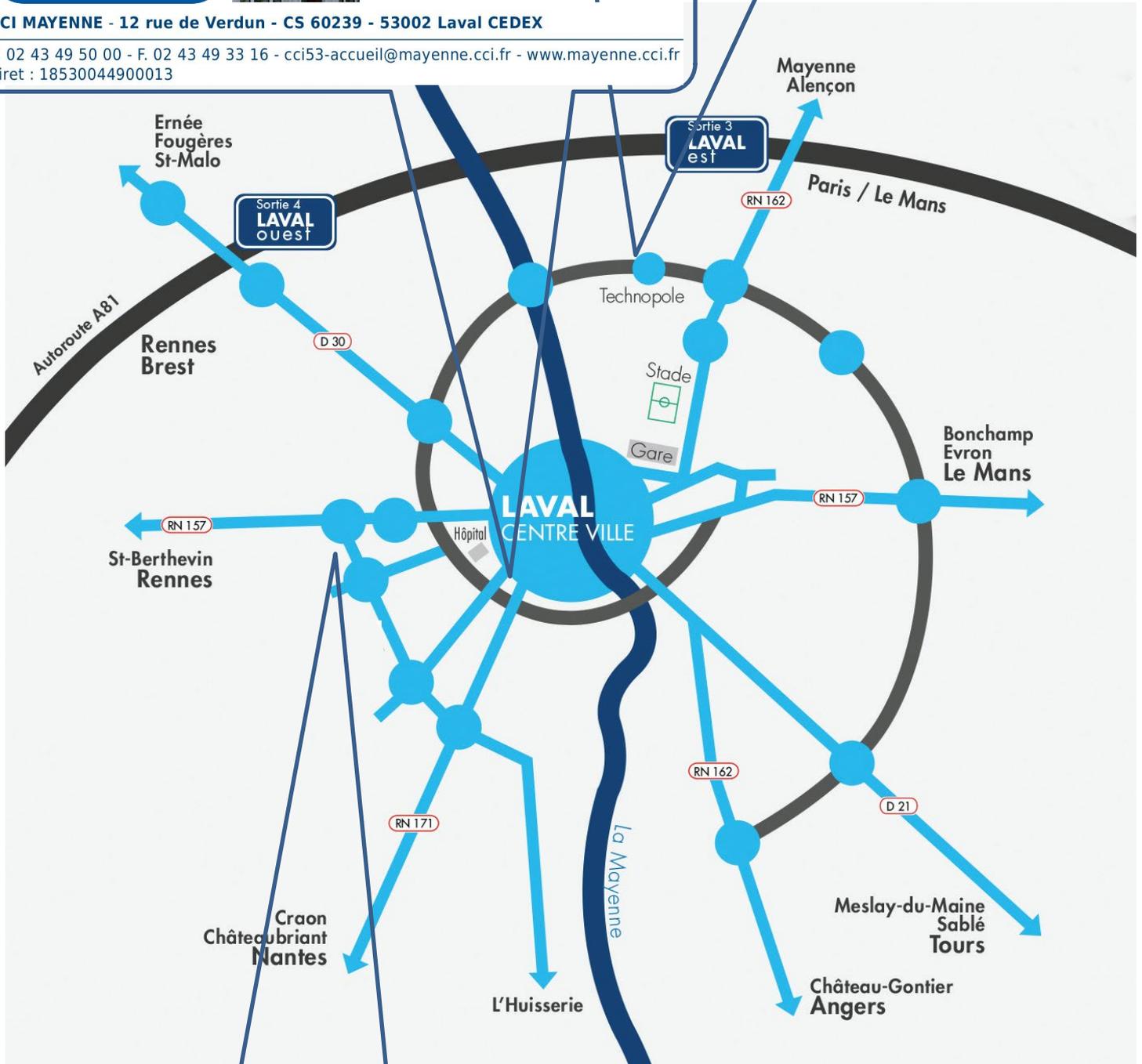
CAMPUS CCI - Parc Universitaire de Laval - Rue Léonard de Vinci - CS 36152 - 53062 LAVAL CEDEX 9

T. 02 43 91 49 70 - www.mayenne.cci.fr
Siret : 18530044900013

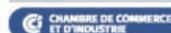


CCI MAYENNE - 12 rue de Verdun - CS 60239 - 53002 Laval CEDEX

T. 02 43 49 50 00 - F. 02 43 49 33 16 - cci53-accueil@mayenne.cci.fr - www.mayenne.cci.fr
Siret : 18530044900013



Une école



IJA - 5 boulevard de l'Industrie - 53940 Saint-Berthevin

T. 02 43 91 47 47 - F. 02 43 91 47 40 - cci53-ija@mayenne.cci.fr - www.ija-laval.fr
Siret : 18530044900013